

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de ECUELLES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 6	42	+ 1	43	+ 2	2	250	
SNCF Paris à Marseille		066		010	1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

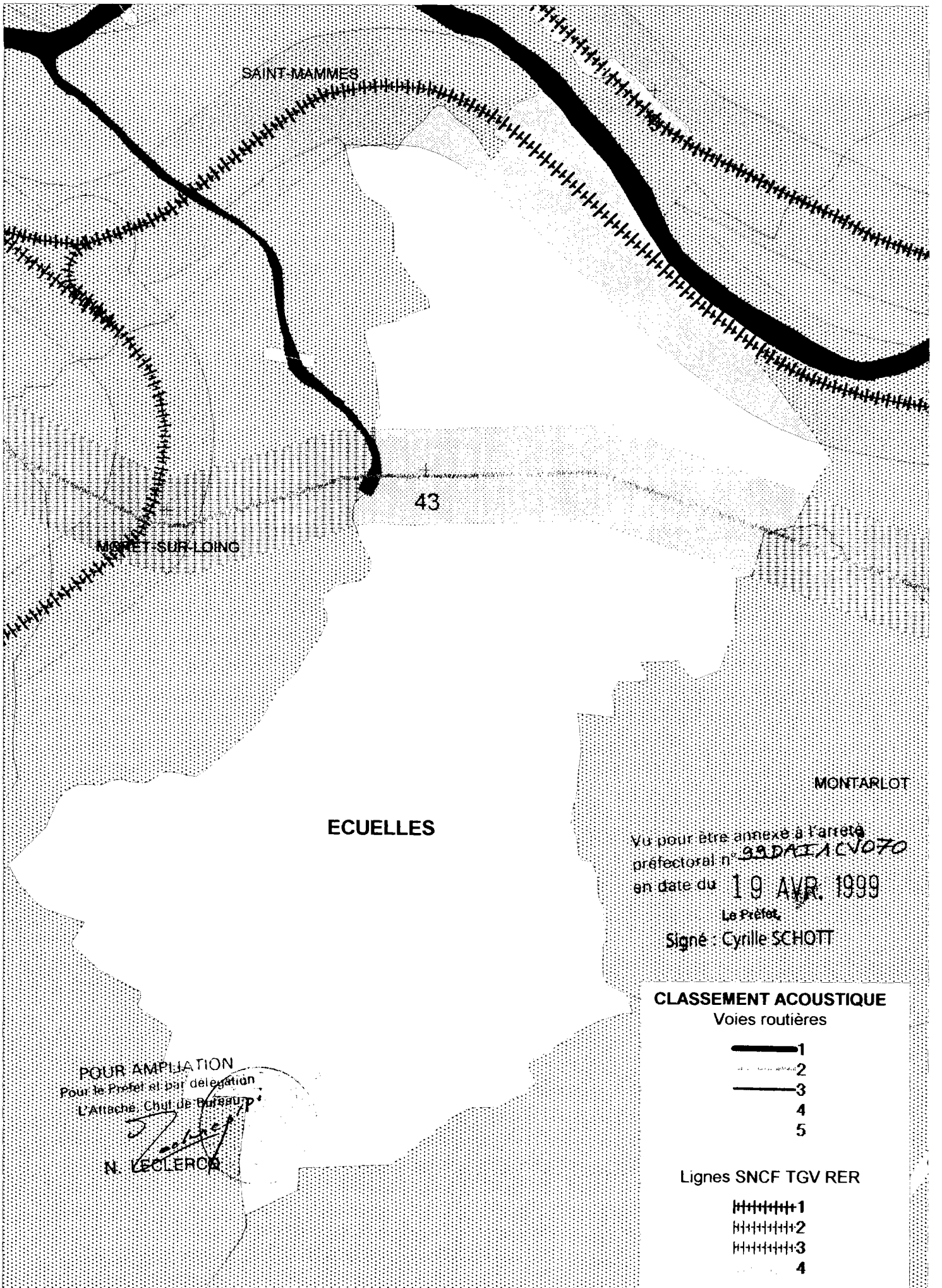
POUR AMÉLIORER
 Pour le Préfet en son délégué,
 L'Attaché, Chef de Bureau,


 N. LECLERCQ

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAFIACV070
 en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



SAINT-MAMMES

MONTARLOT

MONTARLOT

ECUELLES

43

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DA11C1070
 en date du 19 AVR. 1999
 Le Préfet,
 Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau
 N. LECLERCQ

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

	1
	2
	3
	4
	5

Lignes SNCF TGV RER

	1
	2
	3
	4